

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-047**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE
2020****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 25 mars 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 25 mars à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, JEAN-YVES FORT, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à MICHEL PONTE, CHRISTINE NICCOLETTI à LISA CHAUVIN
BRIGITTE DUBOIS à DANIELLE ADOUX COPIN, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW
RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : LAURELINE AUBOURG BASTIANI**Publié le : 30 MARS 2021**

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune, joint en annexe, établi par le Comptable Public.

À noter que ce document concorde rigoureusement avec le compte administratif du même exercice et présente comme celui-ci le résultat suivant :

Résultat de clôture 2020	
Excédent	8 188 582,84 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune, joint en annexe, établi par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Draguignan, le 25 mars 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO,

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération